

Ecole élémentaire Marseille -

Compte rendu Conseil d'école le 7 novembre 2016

Présents :

Monsieur l'Inspecteur, excusé

Mesdames les membres du RASED excusés

Directrice : Catherine Benezech

Enseignants : Sophie Rebeix, Anita Lemarchand, Fabienne Le Mouël, Isabelle Poireau, Joëlle Moret, Véronique Sag, Patricia Daire, Florence Sautereau, Amandine Guyon, Marie-Ange Picot, Catherine Picard,

Johanna Cytrynowicz, Jean-Yves Lenoble, Michèle Zurfluh.

DDEN : Didier Bensaid,

Directrice de la Caisse des Ecoles : Beatrice Lilienfeld-Magry

Pour la Maire de Paris : Line Giglietta. Péricolaire : Thierry Rivot, REV, Mohamed Belouad DPA,

Parents d'élèves : Emeline Tournon, Caroll Richon, Yael Cohen, Pierangelique Schauler, Noémie Révah, Fleur Noguera,

Thierry Petiot, Benoit Vinnemann, Aurélie Bonnefoi, Catherine Georges, Mathieu Benbassat, Madeleine Sins, Julien Nizri, Géraldine Lalu

Restauration scolaire

Nous remercions Madame Lilienfeld-Magry d'être présente pour répondre aux questions pointues des parents d'élèves.

En particulier, pour faire le point sur la restauration scolaire et le projet de réforme des caisses des écoles présenté par la maire de Paris (centralisation de tous les achats de la ville). Il est pour le moment difficile de dire quel impact aura la réforme envisagée au 1^{er} janvier 2018 sur les menus des cantines et les sources d'approvisionnement en nourriture.

Actuellement, chaque caisse des écoles est gérée de manière autonome dans chaque arrondissement. Dans le 10^{ème} : 21 centres de cuisson, environ 7.300 repas par jour (la moitié le mercredi).

Les menus se gèrent localement, et les marchés sont attribués de la manière la plus judicieuse possible.

Jusqu'à 25.000 Euros hors taxes par an pour la caisse du 10ème, les commandes peuvent être passées sans suivre les procédures des marchés publics.

Les cantines du 10^{ème} représentent un budget annuel de 3 à 5 millions d'Euros par an.

La part de produits bio ou issus du développement durable augmente régulièrement. Un effort est fait pour respecter la saisonnalité des produits.

Fil rouge maire de Paris horizon 2020 = 50 % des achats en développement durable

2015 = 20 %

2016 = 30 %

2017 = 40 %

Le paiement des parents ne couvre que 50% du coût des repas. Le reste est subventionné par la mairie de Paris.

Le coût moyen d'un repas est entre 6 et 7 euros.

Une diététicienne indépendante vient une fois par mois, établit une pré-grille et les menus sont élaborés par la Caisse des Ecoles.

Certaines initiatives ont été mises en place en partenariat avec la caisse des écoles du 10^{ème} :

- un fruit (ou un légume) pour la récré. Projet de l'école l'an dernier, reconduit cette année, à partir de janvier.
- les élèves votent trois fois par an pour le menu de leur choix (dernièrement, menu américain)
- menus à thème (foot-Euro – initiative de la mairie de Paris diversement appréciée) .semaine des langues, semaine commerce équitable ...

La commission des menus se réunit 1 fois par trimestre ; tous les parents peuvent y aller et participer.

Les parents demandent s'il est possible de repérer les enfants qui ne mangent pas. Thierry Rivot répond que les animateurs demandaient aux enfants de goûter, ou de ne pas jeter le contenu d'un plateau dans son intégralité, mais certains parents refusent que leurs enfants soient incités à manger.

Mesure à venir concernant les déchets alimentaires : On va mettre en place des tables de tri alimentaire, avec la participation des enfants. Les bio-déchets seront triés et traités par une association dotée de véhicules propres et employant des chômeurs longue durée, pour acheminement vers des agriculteurs qui produiront de l'électricité et des engrais.

On pousse aussi les équipes à adapter la demande de l'enfant au moment où il se sert : petite ou grosse part, pour éviter le gâchis.

La prochaine commission des menus se tiendra le 9 janvier à 17h. Tous les parents peuvent y participer.

Règlement intérieur

Il est adopté sans changement et sera communiqué aux parents avec la charte de la laïcité au verso
Note : les billes sont autorisées dans la cour, à l'exception des plus grosses (baleines, boullards et autres) qui peuvent être dangereuses.

Bilan de la coopérative pour l'année 2015/2016

Tout est centralisé et déposé à la banque. Johanna Cytrynowicz et la directrice sont mandataires et gèrent la comptabilité.

Les parents sont très généreux. La coopérative peut ainsi payer toutes les sorties des classes (sauf les mini-séjours).

L'année dernière les dépenses s'élevaient à 29000€, et les dons des parents à 23000€.

Les cartes de coopérative sont distribuées aux familles tous les 2 mois, mais les parents peuvent donner pour la période qu'ils désirent, en l'indiquant sur la carte.

Les distributions des cartes tous les deux mois permettent de garder de la flexibilité pour l'ensemble des familles.

Si les enseignants trouvent de moins en moins de sorties gratuites, aucun projet n'a à ce jour été bloqué par un manque d'argent.

La coopérative de l'année 2016-2017 débute avec un solde créditeur de 6.400 euros.

L'école est adhérente de l'OCCE centrale et règle une cotisation obligatoire.

La DASCO, l'OCCE et la Caisse des Ecoles participent au financement de certaines sorties.

La coopérative est également alimentée, en plus des dons des familles, par les ventes de gâteaux et le bénéfice résultant de la vente des photos (environ 2.000 Euros).

Exercices d'alerte

Au début de l'année le ministère a demandé qu'un exercice alerte attentat ait lieu dans toutes les écoles. Sur Paris, le thème était le suivant : « se cacher » (de la manière la plus simple possible, sans présence de policier ou de gendarme).

Décision a été prise de ne pas transmettre la date à laquelle cet exercice était programmé car certains parents menaçaient de retirer leur enfants, ce qui était peu compatible avec un exercice de sécurité concernant une collectivité.

Cet exercice s'est très bien passé dans l'école. Il a duré 5 ou 10 minutes, en fonction de l'âge des élèves. Décision a été prise, pour que la finalité de l'exercice soit bien comprise, d'expliquer aux enfants, de la manière la moins anxiogène possible, de quoi il s'agissait, autour du thème de l'intrusion.

Des militaires sont passés dans l'école car c'est une demande du ministère dans toute la France.

On ne sait pas encore si cet exercice sera renouvelé.

Le lendemain de l'exercice attentat a eu lieu l'exercice anti-incendie. (calendrier fixé par le collège qui déclenche l'exercice)

Attribution des places de collège

Le logiciel Affelnet va être utilisé, comme pour les lycées, afin d'attribuer les places dans les collèges. Le logiciel n'est pas au point pour le moment et peu d'informations sont disponibles.

En janvier 2017 se tiendra une réunion à l'école, avec Madame Mengin (principale du collège Louise Michel), qui rencontrera les parents des futurs 6^e.

Apprentissage des langues

Les parents demandent ce qui pourrait être fait pour donner le goût des langues aux élèves.

La directrice explique qu'il y a des professeurs spécialisés pour les arts visuels, l'éducation physique et la musique. C'est un dispositif parisien. Les professeurs sont rémunérés par la Ville de Paris.

L'enseignement des langues est assuré par les enseignants du CP au CM2. Certains sont habilités. Il serait souhaitable qu'une réelle formation existe pour ce domaine.

Le débat s'installe sur la possibilité d'intervenants complémentaires.

Au collège, les deux classes bi-langues allemand et espagnol sont à 28 et à 29 élèves et rencontrent un gros succès.

Une troisième classe pourrait être créée.

La directrice et les enseignantes de CM2 souhaitent reconduire le dispositif de l'an dernier : La professeure d'allemand est venue une fois dans chaque CM2 et la professeure d'espagnol 1 fois par semaine. Madame Mengin étudie cette possibilité.

Les élèves des 2 CM2 correspondent avec des élèves anglais.

Thierry Rivot explique qu'il existait un ARE d'Anglais, avec des étudiants d'une association, qui n'a pas du tout fonctionné l'année dernière. L'atelier a été supprimé.

Formation premiers secours

La formation aux premiers secours fait partie des programmes, mais certains enseignements nécessitent une formation des professeurs que peu d'entre nous dans l'équipe enseignante ont reçue, et qui est rarement proposée en formation continue. D'autre part la formation reçue doit être actualisée, ce qui n'est pas le cas. Les formations des associations, des pompiers ne sont pas gratuites et ne peuvent se faire qu'hors temps scolaire.

Parents et enseignants réfléchissent à une solution.

Etude Goûter

Les parents expliquent que certains parents d'élèves ont exposé l'existence de problèmes au moment du goûter de l'étude.

Les équipes périscolaires n'ont pas connaissance de problème particulier (vol de goûter, etc) sur cette tranche horaire, ou alors extrêmement à la marge.

Thierry Rivot rappelle que les parents ayant inscrit leurs enfants à l'étude doivent fournir un goûter dans le cartable le matin et éviter d'apporter les sacs de goûter oubliés tout au long de la journée, cela perturbe le fonctionnement de l'école.

Il n'y a pas de goûter ville de Paris pour l'étude, les enfants doivent impérativement apporter leur propre goûter. Les personnels de la ville n'ont en effet pas le droit de fournir de la nourriture aux enfants.

Des mesures ont été prises pour rationaliser le temps du goûter et les équipes sont attentives au fait que les élèves aient toujours leurs cartables auprès d'eux. Ceux qui partent et ceux qui restent sont séparés, les enfants commencent leur goûter en même temps.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est levé.